

ENVIREX +

DATE DE MISE A JOUR : 07/05/24

Poudre prête à l'emploi à usage exclusivement professionnel
DÉSINFECTANT EN POUDRE À BASE DE COMPLEXE MINÉRAL POUR L'HYGIÈNE DE
LA LITERIE
BOVINS, PORCINS ET VOLAILLES

PRODUIT BIOCIDÉ

Substance(s) active(s) pour 100g de produit : Di(peroxomonosulfate) di(sulfate) de pentapotassium trihydrogène 0,9g
+Troclosène sodique 0,05g

GROUPE 1 : Désinfectants et produits biocides généraux; Type de produits 3 : Produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire

Autorisation : CHZN5956

Caractéristiques physico-chimiques :

Aspect	Poudre
Couleur	Beige
Odeur	Caractéristique
pH à 10g/l	8±0,5
Masse volumique	1 g/cm ³
Point de congélation	Non applicable

Propriétés :

- Bâtiments pour les volailles, les porcs et les ruminants
- Poudre désinfectante : composé de 2% m/m de VIREX
- Arôme frais de printemps : odeur durable grâce à l'arôme en poudre
- Capture les odeurs : forte réduction des odeurs d'ammoniac
- Epannage facile du sol : ne colle pas à la main de l'opérateur, à la mamelle ou à la paille
- Forte capacité d'absorption : le Kaolin est un asséchant efficace qui permet un fort contrôle de l'humidité

ENVIREX + absorbe plus de 120 % de son propre poids, soit près de trois fois plus que la chaux.

Mode d'emploi :

Épandage sur les surfaces à la main ou mécaniquement, à renouveler régulièrement :

BOVINS :

- Litières profondes comme les aires paillées : à appliquer après l'application de la paille : Dose désinfectante : 300 g/m², 2-3 fois par semaine
- Logettes : 300 g/m² 2 à 3 fois par semaine (sur le tiers arrière de la logette)
- Box de vêlage : Après le nettoyage, appliquer 300g/m² sur le sol

ENVIREX +

DATE DE MISE A JOUR : 07/05/24

-Niches et cases collectives pour veaux : Après le nettoyage, appliquer 300 g/m² sur le sol, puis 1 application/semaine sur le paillage

PORCS :

- Maternité : appliquer sous les portées et les caillebotis, étaler quotidiennement dans les nids des porcelets ainsi que sous les lampes chauffantes : 300 g/m² tous les 2 jours (mise bas : saupoudrer sur les porcelets pour sécher et réchauffer les nouveaux-nés)
- engraissement : 300 g/m² par semaine dans les zones humides

VOLAILLES :

Convient à toutes les espèces : épandre 300 g/m² 4 jours avant l'arrivée des volailles, lors du renouvellement de la litière et avant l'installation du matériel.

-Dindes : 300 g/m² par semaine de la semaine 2 à la semaine 10

-Poulets de chair : 300 g/m² par semaine de la semaine 1 à la semaine 5

Paramètres de contrôle :

Merci de vous rapprocher de votre conseiller pour toute demande relative aux paramètres de contrôle.

Conditionnements :

Sac

25kg

Stocker dans un endroit propre, frais et ventilé et loin des sources de chaleur et de lumière intense.

Qualité - Sécurité :

Consulter la fiche de données de sécurité disponible sur INTERNET : <http://www.kersia-group.com>

Utiliser le produit dans les 24 mois à partir de sa date de fabrication.

Réglementation

ENVIREX + est un mélange conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 du 18 décembre 2006, concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH), quel que soit le site de fabrication.

Les substances concernées par le Règlement REACH et contenues dans ENVIREX + ont été pré-enregistrées ou enregistrées par notre société ou par nos fournisseurs en amont.

ENVIREX + ne contient pas de substance dite "extrêmement préoccupante" dans la liste actuelle des substances candidates à l'autorisation publiée et mise à jour régulièrement par l'ECHA.

ENVIREX +

DATE DE MISE A JOUR : 07/05/24

Efficacité

Activité	Norme	Organisme(s) testé(s)	Substance(s) interférente(s)	Temps de contact:	Température:	Concentration:
Bactéricide	Adapted protocol of EN 14349 standard	Enterococcus hirae, Proteus hauseri, Pseudomonas aeruginosa, Staphylococcus aureus	10 g/l albumine bovine +10 g/l extrait de levure	120min	10°C	300 g/m2
					30°C	300 g/m2
		Escherichia coli, Listeria monocytogenes, Streptococcus uberis, Campylobacter jejuni	10 g/l albumine bovine +10 g/l extrait de levure	120min	10°C	300 g/m2
					30°C	300 g/m2